



2 rue du Pialon
42530 Saint-Genest-Lerpt

04 77 80 50 50
www.fdef42.fr

FOYER DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE DE LA LOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

Analyse des pratiques professionnelles du FDEF42

SOMMAIRE

CONTEXTE GLOBAL DU FDEF42

ARTICLE 1 : NATURE DE LA CONSULTATION

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION – COMPOSITION DES LOTS

ARTICLE 3 : OBJECTIFS, CARACTERISTIQUES ET PRESTATIONS TECHNIQUES ATTENDUS

ARTICLE 4 : LES MODALITES DE REPONSES TECHNIQUES

ARTICLE 5 : DOCUMENTS A PRODUIRE A L'APPUI DES CANDIDATURES PAR LE CANDIDAT

ARTICLE 6 : LES MODALITES DE REPONSES FINANCIERES

ARTICLE 7 : LES CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

ARTICLE 8 : DELAI DE REPONSE

ARTICLE 9 - LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS¹⁰

ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES JOURS ET HEURES PAR GROUPE

SAINT-ETIENNE :

- Foyer Grand Clos
- Foyer Benoît Charvet
- Foyer Les Jarjilles
- Centre Parental Clairmatin
- Foyer la Rivière

SAINT-GENEST-LERPT :

- Administration
- Pouponnière
- Foyer Hellébore

ROCHE LA MOLIERE :

- Foyer Roche la Molière

ROANNE :

- Foyer La Livatte

RIORGES :

- MECS Le Pontet

Contexte global du FDEF42

Le Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille de la LOIRE (FDEF 42) est un établissement public, doté de la personnalité morale, relevant de la fonction publique hospitalière.

L'établissement fonde les origines de son cadre juridique dans :

- La loi de décentralisation du 22 juillet 1983 relative aux répartitions de compétence entre l'État, les régions, les départements et les communes, qui précise dans son article 37, les responsabilités des départements en matière d'action sociale;
- La loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales qui définit dans son article 28, la mission du service public départemental d'action sociale au sein duquel le FDEF inscrit son action.

Son statut de fonctionnement, et celui de ses personnels, est hospitalier. Cela résulte du fruit de l'histoire antérieurement à la décentralisation créant l'Aide Sociale à l'Enfance, comme une compétence obligatoire des Départements. A ainsi préexistés ces établissements, auxquels les Départements désormais ont délégués la mission que d'organiser notamment l'accueil en urgence. D'un Département à l'autre, le choix a été fait d'organiser ces Foyers départementaux soit dans le cadre d'une régie directe, soit de leur conférer une autonomie juridique. Le FDEF de la LOIRE est autonome juridiquement et en gestion depuis 1996, tout en maintenant le fait que son rôle est d'assurer pour le compte de l'ASE, **la mission première d'accueil notamment en urgence du Département.**

Sa mission est d'accueillir tout enfant en danger ou en risque de danger, de la naissance à la majorité, 24h sur 24 et 365 jours dans l'année.

Le FDEF42 dispose de 9 services éducatifs d'internat, hébergeant des enfants, âgés de la naissance à 18 ans, dans le cadre de la protection de l'enfance en danger. Il regroupe également 2 services d'accueil en moyen et long séjour :

- Un centre maternel, Clairmatin, d'accueils de mères mineures ou majeures, enceintes ou avec enfants de moins de 3 ans;
- Une maison d'enfants à caractère social, le Pontet (MECS).

Depuis février 2024, le FDEF42 accueille également des mineurs non accompagnés ainsi que des mères isolées.

L'ensemble des services éducatifs est implanté en sites éclatés, sur plusieurs communes de l'agglomération Stéphanoise. 2 services sont implantés à Roanne (la MECS le Pontet et la Livatte).

Le FDEF42 accueille chaque année environ 350 enfants sur les 158 places d'accueil d'urgence.

Son personnel est soit titulaire (fonctionnaire) soit contractuel régit par les dispositions du droit administratif public. 250 personnes travaillent à l'année au FDEF42, relevant d'environ 15 métiers.

Le FDEF42 et ses personnels, porte une mission de service public exigeante, relevant d'une obligation de continuité absolue du service public, supposant continuité, adaptabilité, non exclusion et accueil inconditionnel.

Article 1 : Nature de la consultation

La présente consultation a pour objectif de pourvoir les 8 lots d'analyse de la pratique, par des intervenants spécialisés dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA) alloti, pour une durée de 24 mois, reconductible 1 fois.

Cette pluri annualité est destinée à asseoir l'offre d'analyse de la pratique dans une constance et une permanence nécessaire à cet outil de travail à destination des équipes.

La programmation pluriannuelle s'entend sur une année civile du 1er janvier au 31 décembre de l'année avec une clause de révision tarifaire annuelle limitée à 1.5 % TTC.

Les candidatures groupées sont possibles sur tous les lots. De même qu'il est possible de candidater lot par lot.

Il n'est pas attendu d'offre différenciée à l'intérieur d'un même lot.

Article 2 : Objet de la consultation - composition des lots

La présente consultation concerne l'organisation de séances d'analyse de la pratique auprès des équipes pluridisciplinaires du FDEF42.

La fréquence du nombre de séances de chacun des lots est 1 fois par mois sauf les mois de juillet et août. Le lot n°7 concernant l'équipe du siège/technique est fixé à 4 par an, soit 1 par trimestre.

Les 8 lots globaux sont composés comme suivant :

- Lot n°1 : FAO La Livatte et MECS le Pontet – 2 groupes
- Lot n°2 : Unités 3-6 ans, pouponnière et jardin d'enfants du centre parental – 5 groupes
- Lot n°3 : FAO les Jarjilles, les Hellébores, Service MNA – 3 groupes
- Lot n°4 : Centre parental + pôle parent de la pouponnière – 2 groupes
- Lot n°5 : Psychologue des différentes unités – 1 groupe
- Lot n°6 : Chefs de service des différentes unités – 1 groupe
- Lot n°7 : Equipe du siège administratif et service technique – 1 groupe
- Lot n°8 : Coordinatrice des différents services – 1 groupe

Estimation prévisionnelle moyenne sur 1 an : 44700 euros TTC an

Attendus transversaux

L'Analyse de la pratique est un outil repéré et investi par toutes les équipes du FDEF42 avec une harmonisation des temps d'interventions engagé depuis 2017. Le groupe « analyse de la pratique » est un espace-ressources, à partir d'une pratique quotidienne qui capitalise l'expérience, en la reliant à des concepts théoriques. Il permet également de développer la capacité des membres du groupe à échanger, à se questionner, à réfléchir sur leur pratique. L'analyse des pratiques concerne l'agent et sa situation dans l'accompagnement des usagers, l'attention est donc portée sur l'évolution de celui-ci et de ses projets.

Il est attendu de cette prestation à destination des équipes pluridisciplinaires, de permettre :

- Une prise de recul face aux situations d'enfants accueillis ;
- Un espace d'échanges et de régulations des pratiques ;
- Une aide à la construction et/ou maintien du faire équipe.

In fine les temps d'APP contribuent au maintien d'une posture professionnelle adaptée et constructive.

La durée des séances d'APP sont de 2 heures, incluses dans le temps de travail pour les professionnels.

La séance d'APP se tient sans la présence du chef de service et du psychologue. Aucune séance d'APP ne peut se tenir en dehors des jours repérés selon l'annexe n°1. Le nombre de séances à programmer par année civile est de 10 en dehors du mois de juillet et août. Les séances se déroulent sur la localisation de chacun des services éducatifs ou sur le site du siège administratif.

Les attendus transversaux des prestations sont les suivants :

- L'amélioration en continu de la qualité des accompagnements en favorisant l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Le soutien des enjeux de connaissance du public accueilli et du développement des compétences dans la perspective d'évolution ou de transformation de l'offre ;
- La prévention des risques psychosociaux ;
- La réduction de l'écart entre pratiques existantes et pratiques recommandées.

Attendus spécifiques par lots

Pour les Lots n°1 à 5 : Analyse de la Pratique Professionnelle d'équipes pluridisciplinaires

Ces lots concernent des groupes de professionnels œuvrant au sein des diverses unités éducatives de l'établissement. Ils sont au contact quotidien des enfants et des familles accueillis et accompagnés.

Peuvent y participer les professionnels suivants :

- Travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, AES-TISF, animateurs)
- Maitresses de maison
- Surveillants de nuit
- Infirmière

L'analyse de la pratique doit être particulièrement centrée sur les enjeux relationnels dans la relation entre les professionnels et le public accompagné. Outre l'écoute bienveillante des participants,

l'analyste devra chercher à permettre à ceux-ci de retrouver une position active et positive dans cette relation, en dégagant des pistes de travail que le professionnel pourra faire valider par le chef de service.

Si les sujets abordés par les participants s'orientent principalement sur des difficultés à faire équipe ou sur des plaintes concernant le fonctionnement institutionnel, l'analyste devra en avertir la direction afin que celle-ci puisse prendre les mesures adéquates.

Pour les Lots n° 6 et 8 : Analyse de la Pratique Professionnelle de cadres intermédiaires

Le développement au FDEF42 de séances de supervision de la pratique managériale vise à soutenir les différentes enveloppes et strates managériales dans leur positionnement professionnel dans l'organigramme structurel de l'établissement.

L'objectif de ces séances est de soutenir les cadres intermédiaires dans leur pratique managériale afin de les aider à prendre du recul sur les situations complexes liées à l'encadrement de certains agents, à identifier les dynamiques collectives et individuelles en action.

Peuvent participer à ces groupes :

- Les chefs de services de toutes les unités de l'établissement (lot n°6)
- Les coordinatrices de la pouponnière et du centre parental (lot n°8_3 infirmières et une éducatrice spécialisée)

Pour le Lot n° 7 : Analyse de la Pratique Professionnelle d'agents administratifs

Il est attendu de cette prestation à destination des agents administratifs, de permettre :

- Un espace d'échanges et de réflexion sur les éventuelles difficultés rencontrées au travail ;
- Une aide à la construction et/ou maintien du faire équipe.

Les séances se déroulent dans la salle de réunion du siège du FDEF42 au 2 rue du Pialon à St Genest Lerpt, sur la base d'une programmation prévisionnelle d'une séance de 2 heures par trimestre.

Peuvent participer à ce groupe :

- Les agents administratifs du service RH
- Les agents administratifs du service économique et technique
- La gestionnaire administrative/assistante de direction

Article 4 : conditions contractuelles du marché

Le marché par lot peut être interrompu par décision de la direction ou de l'intervenant(e) si les conditions et la guidance du travail réflexif ne sont pas jugées satisfaisantes, avec un délai de préavis par LRAR de 2 mois.

En cas de fermeture temporaire d'activité, de cessation, etc. un avenant sera élaboré par la Direction du FDEF42 modifiant la nature de la consultation sans qu'il n'y ait d'impact sur l'économie générale du marché et sans bénéfice de l'octroi d'indemnité de compensation financière. En cas d'activité supplémentaire, un avenant procédera à l'adjonction de séances supplémentaires au bénéfice de nouvelles équipes le cas échéant sans porter atteinte à l'économie générale du marché. Dans ce cas, un avenant sera adressé par LRAR 2 mois avant une mise en œuvre prévisionnelle au soumissionnaire du lot.

La composition maximale des groupes est fixée à 12 professionnels. Le candidat accepte sans impact financier, l'éventuelle adjonction de nouveaux professionnels dans les séances.

La présence lors des séances, des agents du FDEF42, n'est pas obligatoire. La liste d'émargement lors de chaque séance sera adressé par le prestataire, au service des Ressources Humaines, par courriel à l'adresse suivante : srh@fdef42.fr

Des bilans seront réalisés chaque année par les intervenants par lot par une instance collégiale composée de la Direction du FDEF42, du service des Ressources Humaines et de représentants de l'équipe d'encadrement.

Article 5 : Les modalités de réponses techniques

La sélection des intervenants s'opère selon notamment les éléments suivants :

Leur spécialisation et expérience de l'analyse des pratiques professionnelles ;
Leur connaissance des dispositifs de protection et de prévention de l'enfance en danger ;
Leur connaissance des problématiques globales des Politiques Publiques de l'enfance, des modalités pratiques d'accompagnement au changement en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) ;
Leurs capacités à réguler la communication et à favoriser la résolution des problèmes et la gestion du groupe.

1. Référence professionnelle et capacité technique

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :

- Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

Niveau(X) spécifiques(s) minimal (aux) exigé(s) le cas échéant :

- Être en capacité de réaliser des prestations de même nature et importance appréciée au regard d'au moins une référence réalisée au cours des trois dernières années ou équivalent.

2. Indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché

Niveau(X) spécifiques(s) minimal (aux) exigé(s) le cas échéant :

Diplôme de psychiatre, diplôme de psychologue, diplôme de sociologie, diplôme de management, ou titres équivalents.

Article 6 - Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat

Par lot soumissionné par le candidat, celui-ci doit fournir :

1. Une proposition financière par lot soumissionné en HT et TTC incluant les frais de déplacements

2. Une note méthodologique :

Cette note devra comporter :

La méthodologie adoptée pour le travail d'analyse de la pratique au regard du contexte d'exercice en travail social en établissement public d'accueil d'urgence
La diversité des courants théoriques utilisés

3. Une évaluation capacitaire à soumissionner :

Ce document devra retracer :

La qualité des moyens humains affectés à l'exécution de la prestation
L'expérience professionnelle en analyse de pratiques auprès de groupes dans le secteur social

L'expérience professionnelle dans l'animation de groupes professionnels
La connaissance en sociologie ou en psychologie
La connaissance et l'expérience professionnelle en travail social ou dans le domaine de la protection de l'enfance en danger
La connaissance de différents courants d'analyse ou de différentes écoles de pensée Les CV des soumissionnaires.

4. Une déclaration sur l'honneur:

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement.

Article 7 : Les critères de sélection des offres

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Prix des prestations : 50 %;
- Pertinence des moyens humains dédiés à la prestation : 30 %;
- Compréhension et adaptation de la méthodologie au besoin : 20 %.

Les candidats pourront être amenés à conduire un entretien avec la commission de sélection des offres dans une phase négociée les 7 et 8 juillet 2025.

Le déploiement des premières séances d'analyse des pratiques devra débuter au 1^{er} janvier 2026.

Article 8 : Délai de réponse

La proposition technique et financière est à envoyer à

**M. Romaric PFLUG – Directeur de l'Etablissement
FDEF 42
2, rue du Pialon
42530 SAINT GENEST LERPT**

Les candidatures sont à adresser par voie postale, le cachet faisant foi, jusqu'au 27 juin 2025

L'envoi dématérialisé est possible en fichier PDF à l'adresse suivante : direction@fdef42.fr

Article 9 - Les voies et délais de recours

L'instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon 184 rue Du Guesclin 69003 Lyon.

M. Romaric PFLUG
Chef d'Etablissement
FDEF42

